

Registre des délibérations du 22 AVRIL 2024

N° Délibération	Objet	Vote
2024-042	Approbation des délibérations de la séance du conseil municipal du 28 mars 2024	A l'unanimité
2024-043	Travaux de rénovation de l'église Saint Martin : choix du maître d'œuvre	A l'unanimité
2024-044	Création d'un arboretum : demandes de subventions auprès de Pré-Bocage Intercom et du Département	A l'unanimité
2024-045	Personnel communal : création de deux postes dans le cadre des avancements de grade	A l'unanimité
2024-046	Personnel communal : création d'un emploi de référent périscolaire	A l'unanimité
2024-047	Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	A l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-042

Nbre de conseillers	: 21	Réunion du	22 avril 2024
Nbre de présents	: 14	Convocation du	17 avril 2024
Nbre de votants	: 16	Affichage du	18 avril 2024
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi vingt-deux avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire
Etaient présents : M. LE MAZIER, A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, C. MARIE, J. HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, G. LECHASLES, A. SIMON, R. SEVIN, M. LARDILLIER, O. MALASSIS,
Absents non représentés D. POTEI, S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD
Absents représentés : L. YVRAY, M. GUYOT
Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : ADMINISTRATION :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2024

Madame le Maire ayant communiqué au conseil municipal le compte rendu de la réunion du 28 mars 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ approuve le compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'Mairie de VILLERS-BOCAGE' and '(Calvados)'. Below the emblem, it says 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-043

Nbre de conseillers	: 21	Réunion du	22 avril 2024
Nbre de présents	: 14	Convocation du	17 avril 2024
Nbre de votants	: 16	Affichage du	18 avril 2024
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi vingt-deux avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire
Etaient présents : M. LE MAZIER, A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, C. MARIE, J. HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, G. LECHASLES, A. SIMON, R. SEVIN, M. LARDILLIER, O. MALASSIS,
Absents non représentés D. POTEI, S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD
Absents représentés : L. YVRAY, M. GUYOT
Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Travaux de rénovation de l'église Saint-Martin : choix du maître d'œuvre

- CONSIDERANT la délibération du conseil municipal n° 2022-057 du 18 juillet 2022 portant sur la réalisation d'un diagnostic technique de l'église ;
- CONSIDERANT la délibération du conseil municipal n° 2024-004 du 22 janvier 2024 validant le programme de travaux ainsi que le lancement de la procédure pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre ;

Madame le Maire rappelle que le cabinet 1090 Architecte a réalisé un diagnostic sur l'état sanitaire du bâtiment afin de définir un programme de travaux qui a été acté par le conseil municipal.

Pour garantir la bonne réalisation des travaux et respecter l'estimation des dépenses, le conseil municipal a acté le recrutement d'une maîtrise d'œuvre en affectant une enveloppe de 40 000 € HT.

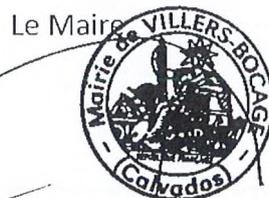
Par conséquent, et conformément à la délibération n°2024-004, un marché en procédure adaptée a été publié jusqu'au 05 avril 2024, date limite de réception des offres.

La commission d'appel d'offres du 15 avril 2024, a acté le recrutement du cabinet ATELIER EDOUARD GRISEL pour un montant de 34 500 € HT soit 11% du montant HT des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le recrutement de l'ATELIER EDOUARD GRISEL pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation de l'église Saint Martin ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents permettant l'application à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-044

Nbre de conseillers	: 21	Réunion du	22 avril 2024
Nbre de présents	: 14	Convocation du	17 avril 2024
Nbre de votants	: 16	Affichage du	18 avril 2024
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi vingt-deux avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire
Etaient présents : M. LE MAZIER, A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, C. MARIE, J. HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, G. LECHASLES, A. SIMON, R. SEVIN, M. LARDILLIER, O. MALASSIS,
Absents non représentés : D. POTEL, S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD
Absents représentés : L. YVRAY, M. GUYOT
Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Création d'un arboretum : demandes de subventions auprès de Pré-Bocage Intercom et du Département

- CONSIDERANT la délibération n°2023-019 du 27 février 2023 actant le recrutement d'une maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de création d'un arboretum ;
- CONSIDERANT la délibération n°2024-003 du 22 janvier 2024 actant le recrutement de la maîtrise d'œuvre et le plan de financement prévisionnel ;

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de son engagement en faveur de l'environnement, la commune a acté la création d'un arboretum sur la parcelle cadastrée AD0040. Ce projet permettra à la commune de disposer d'un outil pédagogique et de diversifier ses espaces de nature au sein du territoire.

La maîtrise d'œuvre a réalisé un avant-projet détaillé impliquant une modification des montants, notamment à cause du retrait obligatoire d'une ligne moyenne tension surplombant le terrain.

Par conséquent, Madame le Maire présente le plan de financement actualisé suivant :

ARBORETUM	
DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Actions	Montant HT
MOE	14 000 €
Travaux	279 283 €
Total	293 283 €

ARBORETUM	
RECETTES PREVISIONNELLES	
LEADER (20,46%)	60 000 €
CD14	60 000 €
PBI	4 000 €
Autofinancement	169 283 €
TOTAL	293 283 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Délibération n°2024-044– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/04/2024

Application agréée E-démocratie.com

RF-014-2114-07503-2024-0422-REF-TR-004-04

- AUTORISE Madame le Maire à rechercher le maximum de financements pour ce projet auprès du programme LEADER, du Département du Calvados dans le cadre du contrat territorial 2022/2026, de Pré-Bocage Intercom en répondant à l'appel à projet « Biodiversité et plantations pédagogiques 2024 », et tous financeurs potentiels, au taux le plus élevé possible, et à déposer les dossiers de demandes correspondants.
- AUTORISE Madame le maire à signer tous documents permettant l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-045

Nbre de conseillers	: 21	Réunion du	22 avril 2024
Nbre de présents	: 14	Convocation du	17 avril 2024
Nbre de votants	: 16	Affichage du	18 avril 2024
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi vingt-deux avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire
Etaient présents : M. LE MAZIER, A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, C. MARIE, J. HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, G. LECHASLES, A. SIMON, R. SEVIN, M. LARDILLIER, O. MALASSIS,
Absents non représentés : D. POTEL, S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD
Absents représentés : L. YVRAY, M. GUYOT
Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Personnel communal : création de deux postes dans le cadre des avancements de grade

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création des emplois suivants :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE DE NOMINATION
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	2	35H00	01/03/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création des emplois ci-dessus,
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Délibération n°2024-045 – page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la date de l'état et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 24/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-046

Nbre de conseillers	: 21	Réunion du	22 avril 2024
Nbre de présents	: 14	Convocation du	17 avril 2024
Nbre de votants	: 16	Affichage du	18 avril 2024
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi vingt-deux avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire
Étaient présents : M. LE MAZIER, A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, C. MARIE, J. HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, G. LECHASLES, A. SIMON, R. SEVIN, M. LARDILLIER, O. MALASSIS,
Absents non représentés : D. POTEL, S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD
Absents représentés : L. YVRAY, M. GUYOT
Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Personnel communal : création d'un emploi de référent périscolaire

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Suite à l'audit réalisé au sein du service administratif, une nouvelle organisation doit être mise en place nécessitant la création d'un nouvel emploi de référent périscolaire.

Afin de consolider cette nouvelle organisation, Madame le Maire propose de créer un poste de rédacteur.

Elle rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il le sera pour une durée indéterminée.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de référent périscolaire à compter du 1^{er} juin 2024 de la manière suivante :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	1	29 h 00

Délibération n°2024-046– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/04/2024

Application adresse Eclairage.com

REF:014-2114.07525-2024.0466-DEL TR 2024 04

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création de l'emploi ci-dessus mentionné ;
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2024 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-047

Nbre de conseillers	: 21	Réunion du	22 avril 2024
Nbre de présents	: 14	Convocation du	17 avril 2024
Nbre de votants	: 16	Affichage du	18 avril 2024
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi vingt-deux avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire
Etaient présents : M. LE MAZIER, A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, C. MARIE, J. HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, G. LECHASLES, A. SIMON, R. SEVIN, M. LARDILLIER, O. MALASSIS,
Absents non représentés : D. POTEL, S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD
Absents représentés : L. YVRAY, M. GUYOT
Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'aux termes de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

- Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1°,
- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le tableau des emplois,
- Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique,

Madame le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de cinq mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) à compter de mai 2024 jusqu'en octobre 2024.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien polyvalent à temps complet et sa rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le recrutement d'un agent contractuel pendant cinq mois à compter de mai 2024 dans le grade d'adjoint technique, à temps complet, rémunéré sur le 1^{er} échelon du grade, ceci afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- PRECISE que les crédits nécessaires figurent au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Délibération n°2024-047- page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale : Tribunal administratif de Caen, 14000 Caen) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la date de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 24/04/2024

Application agréée E-lesquiers.com